

Chapitre 3

La Conquête et le changement d'empire (1760-1791)

Capitulation de Montréal en 1760



Source : Wikimedia commons

Document 1



Marquis Leblanc, La division du Buckinghamshire en Townships en 1792, [Wikimedia Commons](#). Licence : Creative Commons (BY-SA).

Document 2

Document 2

[...] le parlement de Londres adopta la Loi sur la monnaie (Money Act), la Loi sur le timbre (Stamp Act), la Loi sur le sucre (Sugar Act), etc., le tout destiné à acquitter l'énorme dette accumulée durant la guerre de Sept Ans.

Source : Leclerc, J. (s.d.). USA – Histoire, 1763-1776 : le renforcement du pouvoir britannique. L'aménagement linguistique dans le monde. CEFAN, Université Laval. Repéré le 27 novembre 2025, de [https://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord_usa_6-3histoire.htm#1_Le_renforcement_du_pouvoir_britannique_\(1763-1776\).](https://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord_usa_6-3histoire.htm#1_Le_renforcement_du_pouvoir_britannique_(1763-1776).)

Document 3

Déclaration d'indépendance américaine



Source : John Trumbull (US-américain, 1756-1843) : Déclaration d'indépendance figurant la Commission des Cinq déposant le texte de la [déclaration d'indépendance](#). [Wikimedia Commons](#).

Document 4

En ce 13 novembre 1775, les Montréalais voient défiler dans leurs rues une deuxième armée d'invasion en l'espace de 15 ans : les Américains, qui ont ouvert les hostilités avec les Britanniques quelques mois plus tôt, marquent le début de leur révolution en essayant de l'étendre au Québec.

Source : Ville de Montréal. (s.d.). Montréal — ville américaine. MEM – Centre des mémoires montréalaises. Repéré le 27 novembre 2025, de <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/montreal-ville-americaine>

Document 5



Source : Par ici la démocratie. (s. d.). 1774 : Acte de Québec. .

Document 6

Ensemble de serments de fidélité à la couronne britannique comportant des déclarations contre le pape et contre la transsubstantiation et ayant pour objet d'exclure les catholiques du service civil et militaire. De 1763 à 1774, tout fonctionnaire de la Province de Québec devait théoriquement prêter ces serments.

Source : Assemblée nationale du Québec. (s. d.). Serment du test. <https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/serment-du-test.html>

Document 8

Lors de la conquête de la Nouvelle-France par les Anglais (1760), il existe 3 communautés de clercs : les jésuites, les récollets (revenus en 1670) et les sulpiciens, soit 79 prêtres, et 7 communautés de femmes qui comptent en tout 204 religieuses. Les Anglais n'autorisent pas les jésuites et les récollets à recruter de nouveaux membres, [...]

Source : Smith, T., & Hanrahan, J., & Peake, F. (2020). Communautés religieuses chrétiennes au Canada. Dans l'Encyclopédie Canadienne. Repéré à <https://thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/communautés-religieuses-chrétiennes>

Document 7

Ce mandement de (l'évêque) Mgr Briand obtint les résultats escomptés, car il assura au gouvernement britannique toute l'influence dont pouvait disposer le clergé. La noblesse canadienne suivit l'exemple en manifestant un dévouement à toute épreuve, afin de conserver à la Grande-Bretagne

Source : AXL Centre de ressources pédagogiques, Université Laval. (s. d.). Histoire du Québec et de ses relations avec l'Empire britannique (1755-1830). [https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIS/TfrQC_s2_Britannique.htm#4_La_Proclamation_royale_\(1763-1774\)_](https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIS/TfrQC_s2_Britannique.htm#4_La_Proclamation_royale_(1763-1774)_)

Document 9

George Washington :

« Je pense qu'il ne faut pas perdre de temps, de peur qu'une nouvelle révolution survienne. J'ai demandé qu'on me réserve des terres sur les rives de l'Ohio. Je ne veux pas abandonner ces terres sans me battre pour les garder. »

Source (traduite) : Washington, G. (1773, 25 septembre). George Washington à William Crawford. Dans Les papiers de George Washington, série coloniale, vol. 9 (8 janvier 1772-18 mars 1774) (W. W. Abbott & D. Twohig, dir.). University Press of Virginia.

<https://founders.archives.gov/documents/Washington/02-09-02-0255>

George Rex :

« ...il est juste, raisonnable & essentiel à nos intérêts & à la sûreté de nos colonies que les différentes nations de sauvages (...) ne soient ni inquiétées ni troublées dans la possession de telles parties de nos domaines & territoires (...) comme leur pays de chasse; (...) nous défendons (...) à tous nos fidèles sujets, d'acheter, cultiver, ou prendre possession d'aucune des terres ci-dessus réservées, sans avoir premièrement obtenu notre permission... »

Source : Londres : imprimé par Mark Baskett, imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi, et par les ayants droit de Robert Baskett, 1763. Gouvernement du Canada.

Document 10

Les Outaouais :

« Ces mesures leur semblent comme si les Anglais avaient l'intention de les rayer de la surface de la Terre. »

Pontiac :

« Il est important pour nous, mes frères, d'exterminer de nos terres cette nation [britannique] qui cherche à nous détruire. »

Source : Encyclopedia Staff. (n.d.). Pontiac's Rebellion. Dans Digital Encyclopedia. George Washington's Mount Vernon. <https://www.mountvernon.org/library/digitalhistory/digital-encyclopedia/article/pontiacs-rebellion>

Document 11

Lord Dorchester :

« Les Loyalistes qui sont demeurés fidèles à l'unité de l'Empire et qui se sont ralliés à l'Étendard royal avant le Traité de Séparation en 1783, ainsi que tous leurs enfants et leurs descendants, par les hommes ou par les femmes, doivent être distingués par les lettres majuscules suivantes, ajoutées à leurs noms : U.E., en référence à leur grand principe, l'unité de l'Empire. »

Source : United Empire Loyalists' Association of Canada. (1789, November 9). Lord Dorchester's Proclamation. <https://uelac.ca/wp-content/uploads/2021/11/Lord-Dorchester-Proclamation.pdf>

Capitaine Michael Grass :

« Je commandais un groupe de loyaux partisans; je leur montrais le site de leur future cité et créai un sanctuaire pour des principes persécutés, et une patrie pour moi-même et pour mes troupes. »

Source : Ontario Heritage Trust. (n.d.). Loyalist Landing at Cataraqui 1784, The. <https://www.heritagetrust.on.ca/fr/plaques/loyalist-landing-at-cataraqui-1784>

Daniel de Montplaisir :

La première conséquence (de la guerre d'indépendance) en est un afflux de réfugiés, loyalistes anglais qui ne sauraient résider ailleurs que sur les terres de Sa Gracieuse Majesté. [...]. Mais la cohabitation avec une population française et donc historiquement liée à ce royaume responsable de la perte de la Nouvelle-Angleterre ne va pas de soi...

Source : Immigrant Québec. (2022, 26 janvier). Vers la maturité — L'histoire du Québec. <https://immigrantquebec.com/fr/ preparer/comprendre-le-quebec/l-histoire-du-quebec/vers-la-maturite/>

Document 12

Par le traité de Paris de 1763, qui mit fin à la guerre de Sept Ans (1756-1763) entre la France et la Grande-Bretagne, la Nouvelle-France devint officiellement une possession britannique. De son empire en Amérique du Nord, la France ne conservait que les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon au sud de Terre-Neuve, ainsi que la lointaine Louisiane, qui allait devenir espagnole. La Grande-Bretagne, pour sa part, contrôlait un immense territoire couvrant la Terre de Rupert, la baie d'Hudson, la province de Québec, l'île de Terre-Neuve, l'île du Cap-Breton et l'Acadie (Nouvelle-Écosse), l'île du Prince-Édouard, la Nouveau-Brunswick, toute la Nouvelle-Angleterre et la Floride prise aux Espagnols.

Source : Université Laval, CEFAN. (s.d.). Histoire (2) : Le Régime britannique (1760-1840). https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC_s2_Britannique.htm

Document 13

Pour les Amérindiens, il est indiqué de leur laisser les territoires inhabités « comme terrain de chasse », sans qu'il soit nécessaire d'y établir un gouvernement civil régulier. Le fait de proscrire temporairement ces vastes étendues à la colonisation est également un moyen de concentrer l'émigration dans les quatre nouvelles provinces britanniques.

Source : Assemblée nationale du Québec. (s. d.). *Proclamation royale (1763)*.

<https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/proclamation-royale-%281763%29.html>

Document 14

Cette proclamation stipulait que le gouverneur offrait des terres gratuitement aux nouveaux immigrants et qu'ils recevraient un congé de taxes pendant les deux premières années, soit le temps de défricher leur nouvelle terre. C'était une offre dont les Acadiens ne pouvaient se passer.

Le temps de s'organiser et d'avertir les Acadiens répartis dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre, une requête a été déposée au gouverneur du Massachusetts le 8 février 1766 pour demander la permission de partir afin de s'établir au Québec.

Source : Vachon, A.-C. (s.d.). *Les réfugiés acadiens au Canada (1755-1763)*. Histoire Canada. <https://www.histoirecanada.ca/consulter/colonisation-et-immigration/les-refugies-acadiens-au-canada-1755-1763>

Document 15

Ce mandement de (l'évêque) Mgr Briand obtint les résultats escomptés, car il assura au gouvernement britannique toute l'influence dont pouvait disposer le clergé. La noblesse canadienne suivit l'exemple en manifestant un dévouement à toute épreuve, afin de conserver à la Grande-Bretagne

Source : AXL Centre de ressources pédagogiques, Université Laval. (s. d.). *Histoire du Québec et de ses relations avec l'Empire britannique (1755-1830)*.

[https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC_s2_Britannique.htm#4_La_Proclamation_royale_\(1763-1774\)](https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC_s2_Britannique.htm#4_La_Proclamation_royale_(1763-1774))

Document 16

Boston Tea Party



Source : Wikimedia Commons

Document 17

Gouverneur James Murray



Source : Wikimedia Commons

Document 18

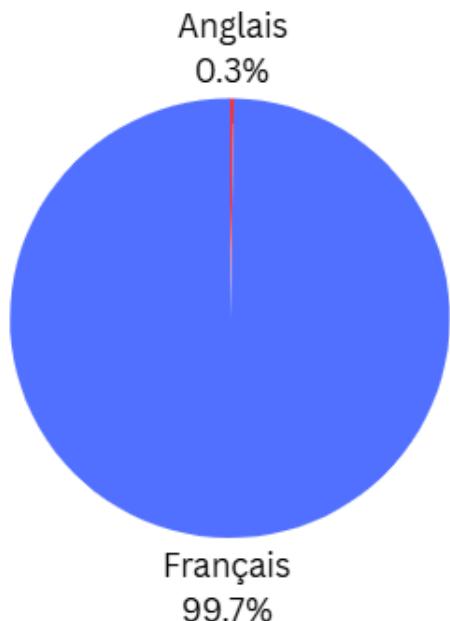
Le libre exercice de la religion catholique romaine est officiellement légalisé. Celle-ci reste toutefois soumise à « la suprématie du roi »

Source : « Acte de Québec (1774) », Encyclopédie du parlementarisme québécois, Assemblée nationale du Québec,

Document 19

Londres confirme l'usage des lois civiles françaises dans l'appareil de justice de la colonie. Cette clarification est nécessaire, car des doutes existaient à savoir si « la loi du Canada » avait été supprimée par la Proclamation royale de 1763 et remplacée par la common law.

Source : « Acte de Québec (1774) », Encyclopédie du parlementarisme québécois, Assemblée nationale du Québec,

Document 20**Composition de la population de la Province of Quebec après la capitulation de Montréal**

Source : Bernier Cormier, É., Goulet, G., Krysztofiak, V., & Ste-Marie, P. (2016). Chroniques du Québec et du Canada – 3e secondaire : Manuel du cahier d'activités et du cahier de savoirs et d'activités. Éditions CEC.

Document 23

Mais James Murray se rendit vite compte que les objectifs d'assimilation de la Proclamation royale étaient tout à fait irréalistes, parce que 99 % de la population était française et catholique. Il fut donc impossible d'appliquer à la lettre les lois civiles anglaises; le gouverneur Murray (1763-1766) dut faire preuve de tolérance.

Source : AXL Centre de ressources pédagogiques, Université Laval. (s. d.). Histoire du Québec et de ses relations avec l'Empire britannique (1755-1830).

Document 21

Étant donné que le peuple ne pouvait obéir aux ordres que s'il les comprenait, les autorités anglaises émirent leurs ordonnances en français et permirent aux Canadiens d'occuper de nombreux postes dans l'administration et la justice.

Source : Université Laval, CEFAN. (s.d.). Histoire (2) : Le Régime britannique (1760-1840).
https://www.axl.cefan.ulaval.ca/fran_cophonie/HISTfrQC_s2_Britannique.htm

Document 22

Les Canadiens de la Province restent attachés à leurs anciennes libertés du Régime français, qu'ils associent au riche héritage de leurs racines françaises. Les nouveaux administrateurs britanniques du pays constatent, entre autres, que la langue, le droit civil et la religion seront présents encore longtemps au Canada [...].

Source : Assemblée nationale du Québec. (s.d.). Pouvoir et démocratie lors du Régime britannique : De 1760 à 1791. Par ici la démocratie.

Document 24

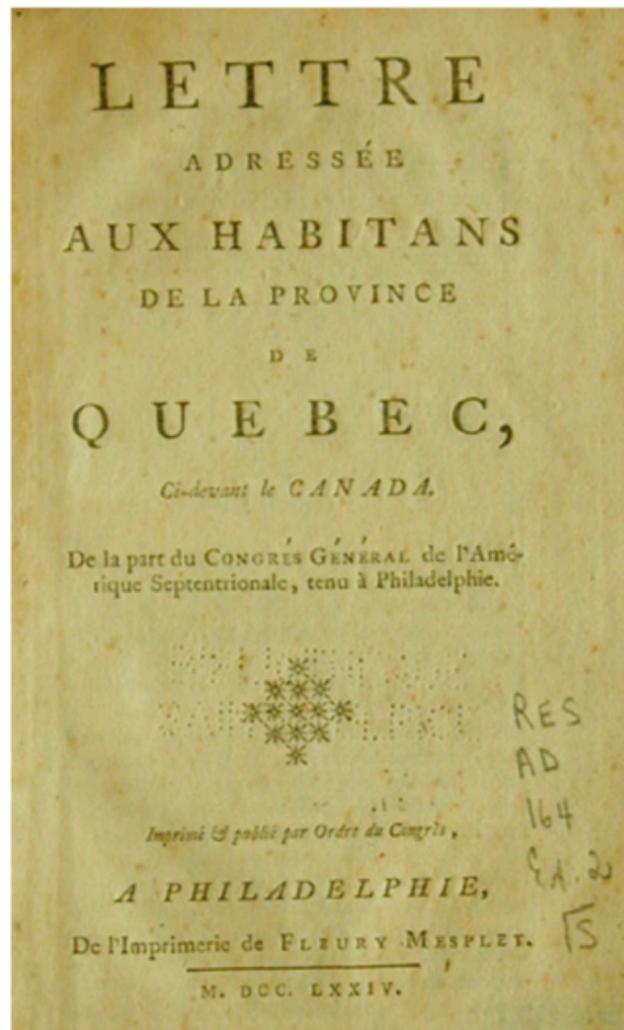
Aussi, en 1765, un nouveau personnage fait son entrée au Conseil de Québec : le commerçant Hugh Finlay,[...] se fait le porte-parole des marchands.

Source : Source : Assemblée nationale du Québec. (s. d.). French Party (Parti français).
<https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/french-party.html>

Document 25

Murray se mit à dos les marchands anglais, les Montrealers, qui ne tardèrent pas à se liguer contre lui, l'accusant de ne pas respecter la Constitution et de ne pas prôner la cause de l'anglicanisme anglais. Murray dut regagner l'Angleterre dès 1766.

Source : AXL Centre de ressources pédagogiques, Université Laval. (s. d.). Histoire du Québec et de ses relations avec l'Empire britannique (1755-1830).

Document 26

Source :Wikimedia Commons

Document 27

La lettre du Congrès adressée aux habitants de la Province de Québec en 1774 pour les inciter à se joindre à leur cause n'obtient pas le résultat espéré. Il faut dire que l'Acte de Québec, sanctionné le 22 juin 1774, garantissant notamment le libre exercice de la religion catholique et agrandissant les limites de la province de Québec jusqu'à la vallée de l'Ohio, rallie aux autorités britanniques une partie importante des élites canadiennes.

Source : Ministère de la Culture et des Communications. (s.d.). Détail d'un bien patrimonial [Fiche du Répertoire du patrimoine culturel du Québec]. Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Document 28

Ces immigrants britanniques ont tôt fait de prendre les devants de la scène commerciale, au détriment des marchands canadiens établis depuis plusieurs années.

Source : Ville de Montréal. (2018, avril 11). Au lendemain de la Conquête, des marchands britanniques se frottent les mains! Mémoire & centre d'histoire de Montréal.

Document 29

L'exclusion des francophones du monde des affaires internationales est due en partie au mercantilisme, défini comme un échange de ressources naturelles coloniales contre les produits manufacturés impériaux. Même si les deux pays en profitent, un tel système favorise les marchands d'origine britannique en raison des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec les propriétaires de manufactures et les prêteurs de capitaux de la mère-patrie.

Source : Ruddel, D.-T. (1987). Les lendemains de la conquête : Québec à l'heure des Britanniques (1765-1832). *Cap-aux-Diamants*, 3(3), 21-24.

Document 30

Le changement de régime, ratifié en 1763 par le Traité de Paris, amène un grand nombre d'immigrants anglophones qui constituent la majorité de la population en 1831, [...] la proportion d'hommes, d'administrateurs, de militaires, et de marchands est plus forte que dans la population francophone.

Source : Ruddel, D.-T. (1987). Les lendemains de la conquête : Québec à l'heure des Britanniques (1765-1832). *Cap-aux-Diamants*, 3(3), 21-24.